

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 25 juillet 2019 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2019-07-25.154

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Adjudication de contrat - Réparations locales de trottoirs, bordures, pavage et gazon – Saison 2019 – Appel d'offres GT2019-007**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les réparations locales de trottoirs, bordures, pavage et gazon ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

| Fournisseurs                   | Montant       |
|--------------------------------|---------------|
| Constructions Anor (1992) inc. | 140 269,50 \$ |
| Réhabilitation Duo inc.        | 152 000,11 \$ |

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2019-07-25.155

D'ACCORDER le contrat pour les réparations locales de trottoirs, bordures, pavage et gazon – saison 2019 à *Constructions ANOR (1992) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 140 269,50 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2019-007). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.623, 02.321.00.625, 02.321.00.627, 02.413.00.625, 02.415.00.625, 02.755.00.627.

**ADOPTÉE**

3. **Adjudication de contrat – Amélioration de la conception de l'aménagement de tronçons de digue en bordure du Lac des Deux-Montagnes – Appel d'offres GT2019-009**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation de services professionnels pour l'amélioration de la conception de l'aménagement de tronçons de digue en bordure du Lac des Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que trois firmes ont été invitées ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été analysée le 25 juillet 2019 selon le système de pondération et d'évaluation des offres ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection était composé de messieurs Benoit Ferland, Jean B. Fayomi et Achille Kagambega ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2019-07-25.156

D'ACCORDER le contrat pour l'amélioration de la conception de l'aménagement de tronçons de digue en bordure du Lac des Deux-Montagnes à *Strudes inc.*, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour la somme de 99 105,45 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2019-009). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.459

**ADOPTÉE**

4. **Comité ad hoc sur le redéveloppement du secteur Grand-Moulin**

CONSIDÉRANT les consultations citoyennes tenues dans le cadre du Règlement n° 1638 modifiant le zonage dans le secteur Grand-Moulin ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité ad hoc sur le redéveloppement du secteur Grand-Moulin ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2019-07-25.157

DE CRÉER le comité ad hoc sur le redéveloppement du secteur Grand-Moulin.

Que ce comité :

- participera aux réflexions du Conseil municipal et du Comité consultatif d'urbanisme liées au redéveloppement du secteur Grand-Moulin ;
- pourra proposer des suggestions et commentaires au Conseil en vue de l'amélioration en général dans le secteur Grand-Moulin ;
- sera consulté sur tous nouveaux changements de zonage concernant le secteur Grand-Moulin ;

- sera consulté concernant les orientations à prendre en compte dans l'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur Grand-Moulin ;
- sera consulté sur les améliorations qui pourraient être apportées au niveau des parcs et aménagements paysagers municipaux dans le secteur Grand-Moulin ;
- sera consulté sur les améliorations potentielles aux voies de circulation et aux pistes cyclables dans le secteur Grand-Moulin ;

Que ce comité ad hoc soit composé de 6 membres :

- le conseiller ou la conseillère municipale du district Grand Moulin qui préside le comité ;
- de quatre citoyens ou citoyennes habitant le secteur Grand Moulin et ayant soumis leur candidature au Conseil municipal ;
- de la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville de Deux-Montagnes. Celle-ci s'assure des suivis administratifs (ordres du jour, comptes rendus, etc.).

Le comité se réunira au moins deux fois par année.

Le comité ad hoc tiendra au moins une rencontre par année avec les membres du CCU. Ces rencontres ne seront pas considérées comme étant des rencontres formelles du CCU au sens de la L.A.U. (RLRQ, chap. A-19.1).

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du comité ad hoc, pour un mandat de deux ans,:

- madame Yolaine Savignac
- monsieur Martin Toutant
- monsieur Serge Boucher
- monsieur Benoit Légaré

#### **ADOPTÉE**

#### **5. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454)**

---

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes.

Madame Micheline Groulx Stabile dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de modifier les tarifs pour les mariages civils ou les unions civiles et de prévoir la possibilité pour le conseil d'accorder par résolution, la gratuité pour des cas prévus au chapitre III du règlement.

6. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h10.  
Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 18h19.

7. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h19 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques